

Date de convocation
31/05/2011

Date d'affichage
31/05/2011

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

L'an **deux mil onze, le quatorze juin à vingt heures quinze**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 31 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Vincent DOUVENOULT, Natacha PERRIER, René RICHARD, Claudine LEFEUVRE, Patrick HULMEL, Alain CROISÉ, Nathalie HOUDAYER, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE et Stéphane GUILBERT.

Absent : Alain MAHÉRAULT

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Exploitation d'un commerce ambulancier sur le domaine public : autorisation et redevance – Adhésion commune de Carrouges au SDCEO - Rapport d'activités 2010 du Syndicat d'Electrification – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal – Acquisition de terrains aux Petites Fontaines – Marché à bons de commande : choix de l'entreprise – Demande de subventions : travaux de l'église, de voirie, électricité Mairie – Salle bivalente : calendrier d'intervention des entreprises, subventions, assurance dommages ouvrage, offre de conseil ERDF, nom – Avancement de grade d'un adjoint administratif 1^{ère} classe – Prêt du barnum - Questions et informations diverses.

EXPLOITATION D'UN COMMERCE AMBULANT AUTORISATION ET REDEVANCE OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC

M. VOUILLEMY vient de créer une entreprise de commerce ambulancier « AU PETIT FOURNIL ». Il souhaite s'installer sur le parking de la cantine le mercredi soir de 17h30 à 21h30, afin de vendre des pizzas, des boissons et des glaces. Il a également rencontré les communes de la Ferrière Bochart, d'Hesloup, de Condé sur Sarthe et de St Denis sur Sarthon.

Il sollicite donc une autorisation d'occupation du domaine public temporaire. Cette autorisation donne lieu à la perception d'une redevance, qui doit être fixée par le conseil.

Le Maire propose de fixer une redevance annuelle à 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- de fixer à compter du 15 juin 2011 une redevance annuelle d'un montant de 50 € pour l'occupation temporaire du domaine public du commerce ambulancier de Monsieur VOUILLEMY Kévin.
- D'autoriser cette occupation temporaire du domaine public du 15 juin 2011 au 14 juin 2012.

ADHESION COMMUNE DE CARROUGES AU SDCEO

La Préfecture de l'Orne a demandé aux mairies concernées de ne pas délibérer. C'est le Syndicat Intercommunal d'Electrification I et III d'Alençon qui est membre du SDCEO.

RAPPORT 2010 SYNDICAT ELECTRIFICATION

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, le Président du Syndicat d'Electrification des cantons I et III d'Alençon a établi un rapport concernant l'activité de son établissement en 2010.

M. le Maire donne lecture de ce rapport et demande à l'assemblée de bien vouloir l'adopter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil adopte le rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal d'Electrification des Cantons I et III d'Alençon.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL ELABORE PAR LE PREFET

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Orne en date du 18 avril 2011 élaboré par Monsieur le Préfet,

Vu les courriers adressés les 20 mai et 30 mai 2011 par Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Orne à Monsieur le Préfet de l'Orne,

Vu la réponse de Monsieur le Préfet en date du 26 mai 2011,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ne comporte pas les simulations fiscales et financières permettant d'apprécier la portée des modifications proposées pour notre collectivité,

Considérant qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification par Monsieur le Préfet du projet de schéma départemental de coopération intercommunale cette délibération est réputée favorable,

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale tel que présenté et s'engage à délibérer de nouveau sur ce projet dès que les données et simulations fiscales et financières lui auront été communiquées par Monsieur le Préfet et lui permettront d'émettre un avis responsable et éclairé.

ACQUISITION DE TERRAINS AUX PETITES FONTAINES

M. le Maire informe le conseil municipal que la société SAFER souhaite vendre à la commune la totalité de leurs parcelles aux « Petites Fontaines » (1ha34a), pour un montant de 6 500 €/hectare, soit un montant total de 8 710 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil refuse l'offre financière de l'entreprise SAFER.

MARCHE A BONS DE COMMANDE

M. le Maire informe le conseil que l'analyse technique des résultats de l'appel d'offres doit être vérifiée par la commission. Ce sujet est donc reporté au prochain conseil, le vendredi 17 juin 2011.

TRAVAUX DE L'EGLISE

DEMANDE DE SUBVENTION

M. QUÉREL expose les travaux de l'église à prévoir en 2012. Il s'agit de restaurer les boiseries murales, de fabriquer des boiseries en chêne identiques à celles existantes, de détourner les eaux pluviales qui s'écoulent le long du mur de l'église, et de restaurer l'enduit extérieur.

Ces travaux sont estimés à 15 964,65 € HT, soit 19 093,72 € TTC. Pour leur financement, une subvention peut être demandée à M. le Député afin de compléter les fonds propres de la commune.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de l'église pour un montant de 15 964,65 € hors taxes.
- demande à M. le Député toutes subventions d'Etat possibles,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subventions,
- s'engage à inscrire les travaux au budget 2012 sur les fonds propres de la commune,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

LE FLECHET - TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE

DEMANDE DE SUBVENTION

M. QUÉREL expose les travaux de réfection de chaussée à prévoir en 2012 au lieu dit « le Fléchet ».

Ces travaux sont estimés à 11 160,05 € HT, soit 13 347,41 € TTC. Pour leur financement, une subvention peut être demandée à M. le Député afin de compléter les fonds propres de la commune.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- approuve le projet des travaux de voirie au Fléchet pour un montant de 11 160,05 € hors taxes.
- demande à M. le Député toutes subventions d'Etat possibles,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subventions,
- s'engage à inscrire les travaux au budget 2012 sur les fonds propres de la commune,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX MAIRIE

L'estimation de travaux d'éclairage et d'électricité s'élève à 1 705,50 € TTC. Ce dossier n'étant pas finaliser, il y a lieu de le représenter lors d'une prochaine séance. Le Maire informe le conseil que les travaux de gros œuvre (fenêtres, toiture, électricité, chauffage..) peuvent être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 30% du montant HT plafonné à 153 000 € (subvention maximum de 45 900 €). Un minimum de travaux doit être engagé à hauteur de 5 000 € HT.

SALLE BIVALENTE

Calendrier d'intervention :

Il est en préparation à la Communauté Urbaine d'Alençon et sera diffusé prochainement aux entreprises. Le début des travaux est prévu en juillet.

Subventions :

Réception de la notification officielle de la Région pour le Défi'BAT d'un montant de 29 600 €

Envoi le 18 mai dernier du tableau comparatif entre une construction classique et le projet pour l'obtention du FEDER. Il est possible d'obtenir 30% à 40% du surcoût, soit 27 013 € à 36 017 €. Cette subvention est conditionnée par l'obtention du label BBC (10 000 €).

Assurance dommages ouvrage :

La CUA a lancé la consultation et a sollicité 10 cabinets d'assurances. Le délai de remise des propositions est fixé jeudi 16 juin.

Offre de conseil ERDF :

Une convention a été établie par le cabinet E3F le 11 octobre 2010 pour une puissance de raccordement de 52 kWh. La commission salle a rencontré le 17 mai dernier Monsieur d'AIGREMONT, responsable commercial d'EDF. Il propose un accompagnement de l'installation pour 2 500 € HT.

Nom : Les travaux de la salle devant débuter en juillet, il y a lieu de mener une réflexion sur le nom de la salle. Dans le prochain bulletin, les habitants auront la possibilité de proposer un nom et de renvoyer leur choix en Mairie sous forme de coupon.

Éléments de cuisine : Afin de solutionner la puissance de raccordement de la salle, il est proposé de remplacer le four électrique par un four à gaz. Cette éventualité sera exposée à la prochaine réunion de chantier (possibilité d'un surcoût).

PRET DU BARNUM

Par courrier du 15 mai dernier, l'association sportive de CUISSAI sollicite pour la 2^{ème} fois le barnum pour la semaine fédérale cyclotourisme de Flers du 01 au 06 août. Le conseil avait déjà émis un avis défavorable lors du conseil du 15 mars 2011.

En effet, afin d'éviter toute détérioration prématurée, le barnum est uniquement prêté pour des manifestations ponctuelles et propres aux associations de LONRAI et du SIVOS de LONRAI-COLOMBIERS-CUISSAI-ST NICOLAS DES BOIS, à proximité (sur le territoire des communes susnommées), et sur une courte durée (deux jours maximum). Le conseil donne à nouveau un avis défavorable à cette demande.

OUVERTURE DE CREDIT – ACQUISITION TERRAIN LAIR

Suite à l'acquisition du terrain de M. Lair, pour l'élargissement de la voie communale n° 9, section AO 89 pour 0 a 38 ca pour l'euro symbolique ; le terrain étant évalué à 608 €.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à des opérations d'ordre budgétaire au chapitre 041 en ouvrant les crédits en section dépenses et recettes d'investissement :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, l'ouverture des crédits suivants :

- dépense d'investissement au compte 2151, pour un montant de 607 €,
- recette d'investissement au compte 1328, pour un montant de 607 €.

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT DES DEPENSES INFÉRIEURES A UN PRIX UNITAIRE DE 500 €

La circulaire du 1^{er} octobre 1992 du Ministère du budget précise que le seuil au dessous duquel les biens meubles et immeubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € TTC.

Cependant, sur délibération expresse du conseil municipal, un bien meuble d'un montant inférieur peut-être inscrit en section d'investissement à condition que cette décision revête un caractère de durabilité et ne figure pas explicitement dans les comptes de charges et de stocks.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'imputer en investissement le bien meuble ci-contre :

Nature de l'achat	Montant	Imputation
Echelle tube alu	239.20 €	2188

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Cabine téléphonique ZI : La cabine a été retirée. France Télécom propose la mise en place de 2 autres cabines (minimum requis pour les communes de plus de 1000 habitants). Le conseil émet un avis défavorable à cette proposition puisque la commune n'a pas d'obligation.

Repas des anciens : Remerciement de M. et Mme LAMBERT de Montperthuis du cadeau remis aux personnes qui ne peuvent assister au repas.

Subventions associations : Remerciement du Refuge pour la subvention attribuée en 2011.

Programme d'assainissement :

Pour 2011, les travaux de la Frelonnière débuteront dès septembre. Une entreprise effectue actuellement des études géotechniques au niveau de la voie ferrée jusqu'au 30 juin.

Pour 2012, le programme s'étendra à la Gaucherie et à la Touche avec la station d'épuration (+ Bois Hébert). Une réunion est fixée avec le service réseaux de la CUA et les habitants de la Gaucherie le lundi 03 octobre 2011 à 17H00. Il est demandé d'avancer cette rencontre en septembre pour une meilleure visibilité des lieux.

Pour 2016, c'est le Hamel qui fera l'objet du programme de zonage assainissement.

Lotissement la Croix de l'Angle : Le permis de construire lotissement est devenu caduc depuis le 21 décembre 2010. Le service urbanisme de la CUA prépare un courrier au promoteur « Foncières Résidences ».

Communauté Urbaine d'Alençon : Lors du dernier bureau communautaire, il a été présenté le projet de calendrier pour la préparation du budget primitif 2012. Dans le cadre des transferts de compétences, les demandes budgétaires 2012 de fonctionnement et d'investissement devront être remises pour le 21 septembre dernier délai. Les besoins d'investissement en matériel espaces verts devront être définis avec les agents communaux, au plus tard début septembre.

Cimetière : Il sera procéder à l'élagage des arbres qui se situent derrière le mur dans le fond du cimetière, afin d'éviter l'accumulation de feuilles et de branchages.

Elections Sénatoriales : Vendredi 17 juin à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 21 heures 20.

Hervé QUÉREL

Vincent DOUVENOULT

Natacha PERRIER

Claudine LEFEUVRE

René RICHARD

Patrick HULMEL

Alain CROISÉ

Nathalie HOUDAYER

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT